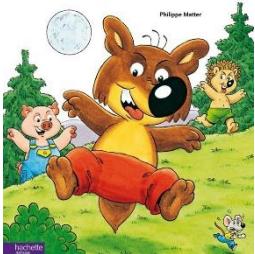
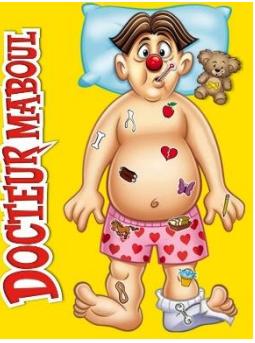
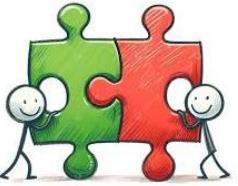
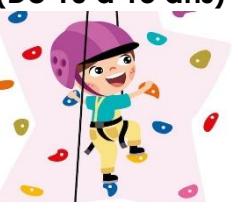


PLANNING DES VACANCES D'HIVER 2026

Semaine du lundi 16 février au vendredi 20 février 2026

LUNDI 16	MARDI 17	MERCREDI 18	JEUDI 19	VENDREDI 20
<p>THEME 2026 « Form'Attitude » Clairmarais a un incroyable talent </p> <p>Gare aux Loups ! </p> <p>Le Docteur Maboul Déboul' </p> <p>APRES-MIDI DE 13H30 A 17H30 A L' ESPACE ASSOCIATIF & CULTUREL</p>	<p>RDV à 13H15 CrossFit Kids  CROSSFIT &  AVEC LE CLUB </p> <p>RETOUR PRÉVU VERS 17H30</p>	<p>LE GRAND JEU </p> <p>Participons au Puzzathlon </p> <p>Débutons par le Biathlon... </p> <p>Terminons en beauté avec le goûter revisité... </p>	<p>TALENT SHOW </p> <p>Participons à Incroyable Talent... </p> <p>Fabriquons notre Chapeau de Carnavaleux </p> <p>Et Carnavalons... </p> <p>COLLECTE SOLIDAIRE </p>	<p>RDV à 8H15 LE MATIN </p> <p>« Patinoire HÉLICÉA à Saint-Martin – Boulogne » + Jeux interactifs Prévoir un pique-nique svp L'APREM EVER GO Méga Parc + Ninja (Jeux gonflables pour Tous)  Air Warrior (De 6 à 9 ans)  Escalade (De 10 à 13 ans) </p> <p>RETOUR PRÉVU VERS 17H30</p>

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
Proposé par le CCAS
Du 16 au 20 février 2026
Enfant à partir de 6 ans jusqu'à 13 ans inclus



NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

ÉQUIPE D'ENCADREMENT ALSH HIVER 2026

Laurent DECOOPMAN : Directeur titulaire d'un BPJEPS APT + UCC CVL

Théo CARON : Directeur-adjoint titulaire d'une licence STAPS

Andréa FOSSEUX : Animatrice titulaire du BAFA & Assistante sanitaire de liaison

Auxence REGNIER : Animateur titulaire du BAFA

Léa BREBION : Animatrice titulaire du BAFA

Arthur ROYER : Dispositif ADOAC



ALLOCATAIRES (participation financière de la CAF)

Informations concernant les enfants	Enfants Clairmaraisiens	Petits-enfants Clairmaraisiens	Enfants extérieurs à la commune
Tarifs à la 1/2 journée si le quotient familial est inférieur ou égal à 617€	4€	5€	8€
Tarifs à la 1/2 journée si le quotient familial est strictement supérieur à 617€	5€	6€	9€

Le tarif est diminué de 0.5 € à compter du deuxième enfant d'une même fratrie.
Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux enfants de Clairmarais, aux petits-enfants puis aux extérieurs de la commune.

Les personnes bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres auront une déduction de 1.70€* / demi-journée sur le tarif appliqué. (* Présence de 4 jours minimum, consécutifs ou non)



Le dossier d'inscription et les documents sont téléchargeables depuis la page d'accueil : www.clairmarais.net

Le dossier devra être rendu complet en mairie au plus tard le samedi 31 janvier.